



LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES POUR JEUNES :

LES AUBERGES DE JEUNESSES ET LES CENTRES INTERNATIONAUX DE SÉJOURS

DESRIPTIF DU PRODUIT - GRANDES CARACTÉRISTIQUES

Nous regroupons communément sous l'appellation centre d'accueil de jeunes tout hébergement dont la vocation première et principale est l'accueil de jeunes adultes autonomes (individuels ou regroupés / français ou étrangers). On distingue principalement deux réseaux : **les auberges de jeunesse et les centres internationaux de séjours (CIS)**

► Les auberges de jeunesse

Une Auberge de Jeunesse est un établissement animé par une association à but non lucratif. Elle offre aux usagers un hébergement et un service de restauration limité et/ou une cuisine individuelle de même que d'autres prestations, programmes et activités. Ces derniers sont principalement destinés aux jeunes dans un objectif éducatif et récréatif. Dans certains pays, le terme Auberge de Jeunesse est une marque déposée qui désigne des établissements dont les associations sont membres de la Fédération Internationale des Auberges de Jeunesse (I.Y.H.F.).

Les Auberges de Jeunesse offrent en règle générale un hébergement en chambres collectives ou en dortoirs aux adhérents (individuels ou groupes) d'une association nationale reconnue par la Fédération Internationale des Auberges de Jeunesse ou ayant acheté leur carte d'adhésion dans une Auberge de Jeunesse membre du réseau Hostelling International.

La grande majorité des auberges de jeunesse sont affiliée en France au réseau **FUAJ (Fédération Unie des Auberges de Jeunesse) ou LFAJ (Ligue Française des Auberges de Jeunes)**. D'autres auberges de jeunesse sont affiliées au réseau **UCJG (Union Chrétienne des Jeunes Gens), branche française des YMCA (Young Men's Christians Association), réseau d'auberge de jeunesse rendu célèbre par une chanson des années 70.**

► Les centres internationaux de séjours (CIS)

• **Définition** : Un Centre International de Séjour (CIS) a une double vocation : lieu d'hébergement et de restauration, c'est aussi un lieu culturel.

Le concept du CIS repose sur la convivialité, la rencontre et les échanges internationaux. Il dispose donc d'importants espaces collectifs favorisant la découverte et la rencontre : petits salons dans les étages, salles de jeux à proximité du bar, grand hall d'accueil, etc.

• L'action éducative au coeur du projet :

- Education à la citoyenneté internationale, particulièrement européenne
- Aide à la mobilité des jeunes, dans le domaine des loisirs, de l'éducation, de la formation professionnelle
- Brassage social, par l'accueil de publics de toute origine
- Promotion de la découverte et de la rencontre.

Il accueille prioritairement des jeunes et des groupes même s'il s'organise pour accueillir différents types de clientèle. Les prestations (ménages, changements des draps, etc...) sont réalisées par le personnel du Centre, et non par les jeunes eux-mêmes.

La grande majorité des Centres Internationaux de Séjour sont affiliés au réseau éthique étapes (anciennement Ucrif Etapes Jeunes) qui a développé une charte de qualité portant sur le confort et les services mais aussi sur les activités et l'environnement, dans le cadre d'un engagement pour un tourisme durable.



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS EN FRANCE

Il est dénombré **156** auberges de jeunesse en France appartenant au réseau Fuaj, **31** auberges LFAJ et **13** du réseau UCJG.

Le réseau éthic étapes (anciennement ucrif Etapes Jeunes) regroupe lui **41** établissements.

PUBLIC ACCUEILLI

Principalement des groupes de jeunes (scolaires, sportifs, en formation, ...) et des jeunes en autonomie, c'est à dire appelés à se déplacer hors du cadre familial, sans la présence des parents, ou appelés à se déplacer pour des périodes d'études ou des stages. Dans ce cas, la tranche d'âge est comprise entre 16 ans et 30 ans.

CLASSEMENT - DÉMARCHE QUALITÉ - AGREMENT

Il n'existe pas de démarche de qualité homogène pour l'ensemble de ces équipements. La Fuaj a mis en place son propre classement. Éthic étapes dispose pour sa part d'une charte de qualité et d'un classement interne.

Il n'existe pas de texte réglementaire à proprement parler, régissant le secteur des centres d'hébergement de jeunes touristes. Son existence dépend de la loi très générale cadrant l'accueil du public. Parallèlement, la spécificité des hébergements touristiques de jeunes réside dans le public accueilli. Ainsi, ils possèdent un double agrément :

- accueil de jeunes, décerné par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
- accueil de scolaires, décerné par le Ministère de l'Education Nationale

En outre, certains de ces centres étant des organisateurs de séjours, ils disposent également parfois d'un agrément tourisme. L'Unat et ses membres travaillent depuis quelques années avec le Ministère délégué au Tourisme à un projet de décret relatif au classement des résidences de jeunes à vocation touristique.

PUBLICATIONS DISPONIBLES

Chaque association édite ses propres brochures

ASSOCIATIONS DE L'UNAT CONCERNÉES



Les structures d'hébergement gérées par l'association UCPA (Union Nationale des Centres sportifs de plein air) seront présentées dans une prochaine fiche consacrée aux centres sportifs

Contact au siège de l'UNAT :
Renaud Quesada - 8, rue César Franck
75015 Paris - Tél. 01 47 83 51 62 -
r.quesada@unat.asso.fr - www.unat.asso.fr